VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Vœu a)

VOEU DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE VICHY ET DES GRANDES VILLES D'EAUX D'EUROPE POUR UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Rapporteur : Monsieur le Maire

Située dans le département de l'Allier, la ville de Vichy a déposé en janvier dernier sa candidature pour une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, en compagnie de dix autres grandes villes d'eaux européennes situées dans sept pays européens : Baden-Baden, Bad Ems, Bad Kissingen (Allemagne), Bath (Angleterre), Baden bei Wien (Autriche), Spa (Belgique), Montecatini Terme (Italie), Karlovy Vary, Frantiskovy Lázne et Mariánske Lázne (République Tchèque).

Réunies sous le nom de « Great Spas of Europe », ces villes entendent faire reconnaitre la valeur universelle exceptionnelle du phénomène européen des villes d'eaux, dont les origines remontent à l'Antiquité mais qui connait son apogée du XVIII[e] au XX[e] siècle. Fondées et organisées autour de sources d'eaux minérales naturelles, ces villes témoignent d'un développement urbain original dédié à la santé et aux loisirs, et conciliant bienfaits de la nature et commodités urbaines.

Lieux de villégiature mondains, les « Great Spas of Europe » sont les exemples les plus remarquables car ils offrent les équipements les plus intègres, authentiques, luxueux et la composition la plus typique de la ville d'eaux. On y trouve des sources d'eaux minérales, buvettes et halls des sources, établissements de bains et de soins, colonnades et galeries, hôpitaux et sanatoriums, salons, casinos, théâtres et salles de concerts, grands hôtels, quartiers de villas, églises de diverses confessions, le tout intégré au sein d'un environnement verdoyant composé de parcs et jardins, promenades, espaces de sport et de loisirs, randonnées équestres et balades en forêt.

Seule représentante de la France au sein de cette candidature, la ville de Vichy voit ainsi reconnue la richesse de son patrimoine matériel et immatériel, qui porte témoignage d'une histoire multiséculaire. Ses eaux utilisées depuis l'époque romaine, apparaissent sous le nom d'Aquis Calidis sur la Table de Peutinger, mais Vichy connaît son âge d'or au XIX[e] siècle. Les plans qui structurent encore son urbanisme sont élaborés sous le Second Empire. Son architecture aux styles éclectiques (orientaliste, Art Nouveau, classique…) lui confère prestige et caractère typique des villes d'eaux. En servant de référence en France et à l'étranger, Vichy a grandement contribué à façonner la culture thermale européenne du XIX[e] siècle (arts, sports, loisirs…).

Si toutes les conditions sont réunies, la candidature des « Great Spas of Europe » pilotée par la République Tchèque, pourrait espérer une inscription au patrimoine mondial d'UNESCO au plus tôt en juin 2020. Dans ce processus d'examen exigeant et pour répondre aux enjeux majeurs d'une telle reconnaissance internationale, Vichy avec les Grandes Villes d'Eaux d'Europe ont besoin du soutien de leurs partenaires pour les aider à préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel.

Par ce vœu, la commune de Clermont-Ferrand affirme son soutien à cette candidature.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND
AVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI